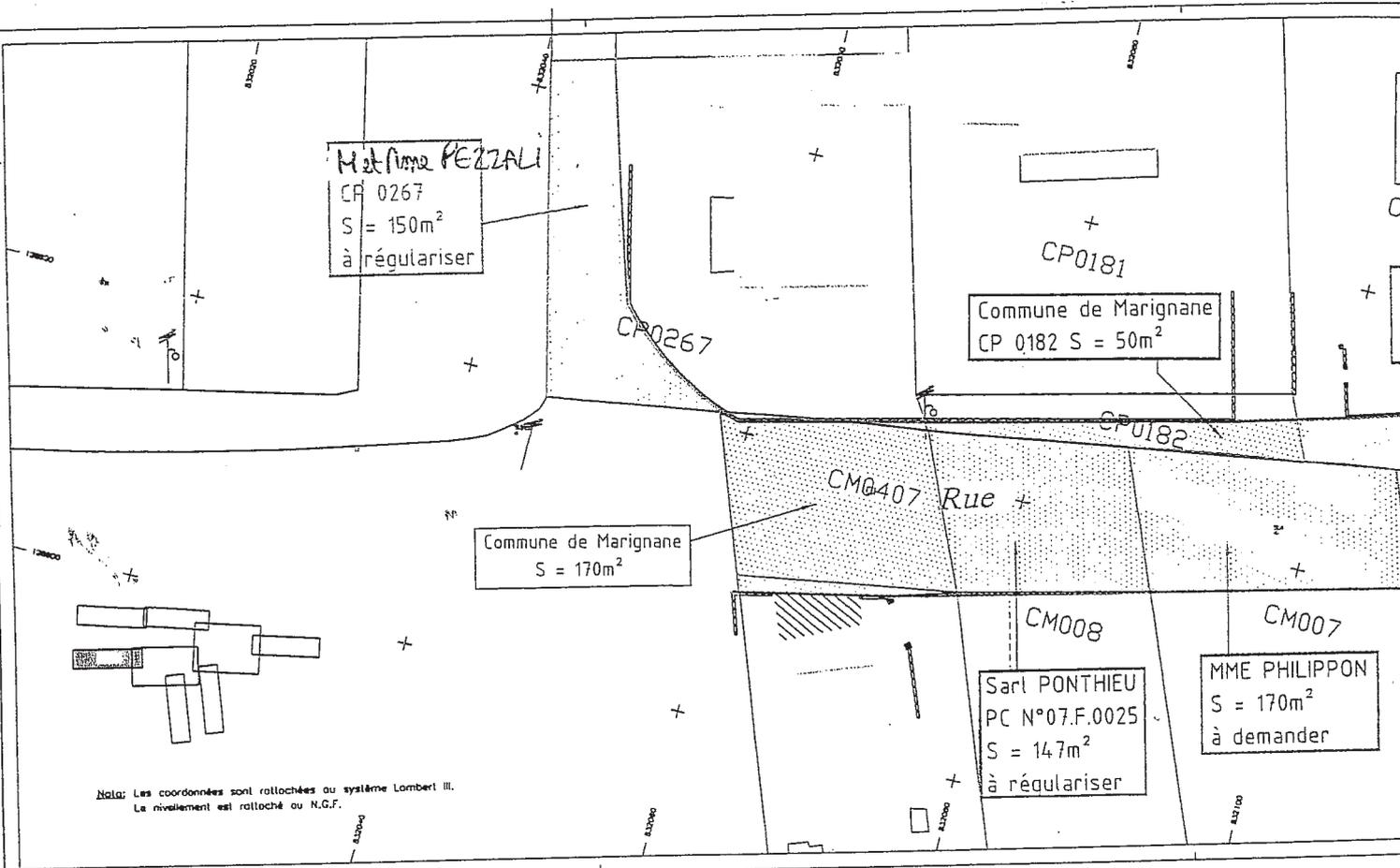


SECTION DE LA VOIRIE
Service Aménagement
Allée de la Voirie
13014 Marseille
Tél : 04 95 09 56 04
Fax : 04 95 09 56 51

Echelle : 1 / 500



Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés

05 / 06 / 2009

Reçu au Contrôle de légalité le 14 février 2011

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHONE EN PREFIGURATION



Pôle Gestion Publique
Service France Domaine
Site de Sainte-Anne
38 boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 20

N° : 2010-054V3312
Evalueur : C. Thiers
☎ : 04 91 23 60 57 / 📠 : 04 91 23 60 23
Mel. : tgdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr
V/ REF. : Votre courrier du 1er septembre 2010
(DGDDAT/DUFH/LG/JV)
Dossiers connexes : 2010-054V0213

AVIS DU DOMAINE

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986
Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

M. Pascal MARCHAND
Directeur Général Adjoint
Développement Durable et attractivité du territoire
C.U. Marseille Provence Métropole
B.P. 48 014
13 567 MARSEILLE CEDEX 02

Marseille, le 02 novembre 2010

Objet : Commune de Marignane – acquisition de plusieurs bandes de terrain

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité l'estimation de plusieurs bandes de terrain, dans le cadre du projet de réaménagement et de réfection du quartier des Beugons à Marignane. J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale des parcelles détachées, situées en zone UD1 au PLU en vigueur, se détaille comme suit :

- 150 m2 (parcelle cadastrée CP 267) : 24 000 € (vingt quatre mille euros)
- 170 m2 (parcelle cadastrée CM 7) : 27 200 € (vingt sept mille deux cents euros)
- 92 m2 (parcelle cadastrée CP 218) : 14 720 € (quatorze mille sept cent vingt euros)
- 267 m2 (parcelle cadastrée CP 282) : 42 720 € (quarante deux mille sept cent vingt euros)
- 123 m2 (parcelle cadastrée CP 276) : 19 680 € (dix-neuf mille six cent quatre vingt euros)
- 207 m2 (parcelle cadastrée CM 379) : 33 120 € (trente trois mille cent vingt euros)
- 530 m2 (parcelle cadastrée CP 396) : 84 800 € (quatre vingt quatre mille huit cents euros).
- 396 m2 (251 m2 + 145 m2) (parcelle cadastrée CP 116) : 63 360 € (soixante trois mille trois cent soixante euros)
- 4 m2 (parcelle cadastrée CP 213) : 640 € (six cent quarante euros)
- 46 m2 (parcelle cadastrée CM 207) : 7 360 € (sept mille trois cent soixante euros)
- 43 m2 (parcelle cadastrée CM 208) : 6 880 € (six mille huit cent quatre vingt euros)
- 170 m2 (parcelle cadastrée CP 115) : 27 200 € (vingt sept mille deux cents euros)
- 126 m2 (parcelle cadastrée CM 206) : 20 160 € (vingt mille cent soixante euros)
- 126 m2 (parcelle cadastrée CP 114) : 20 160 € (vingt mille cent soixante euros)
- 80 m2 (parcelle cadastrée CP 353) : 12 800 € (douze mille huit cents euros)
- 60 m2 (parcelle cadastrée CM 322) : 9 600 € (neuf mille six cents euros)
- 80 m2 (parcelle cadastrée CM 392) : 12 800 € (douze mille huit cents euros)
- 314 m2 (parcelle cadastrée CM 393) : 50 240 € (cinquante mille deux cent quarante euros)
- 183 m2 (parcelle cadastrée CM 394) : 29 280 € (vingt neuf mille deux cent quatre vingt euros)

Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme : non effectuée.
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Gérant intérimaire de la Trésorerie Générale de
la Région PACA et du Département des Bouches-du-
Rhône, et par délégation,


Chantal GUILHOT
Receveur Percepteur